
CIQ de Venelles

ciq@venelles.net
91 chemin du bout des plaines
13770 Venelles

Venelles le 15 avril 2024,

Arnaud Mercier
Maire de Venelles,
Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône

Monsieur le Maire,

Le CIQ de Venelles souhaite par la présente vous interroger sur les récentes verbalisations des automobilistes garés à proximité du parking relais-covoiturage des Michelons, le long du chemin des 4 Tours.

Le 9 avril 2024, les automobilistes qui s'étaient garés le long du chemin des 4 Tours faute de places dans le parking de covoiturage de la rue des Michelons, ont retrouvé un PV sur leurs voitures. Ils ont naturellement téléphoné à la Police Municipale et alerté le CIQ de Venelles.

Réponses de la Police Municipale:

- "un panneau d'interdiction de stationner va être ajouté"
- "ce parking n'est pas utilisé par des venellois"
- "Ils peuvent se garer au parking de covoiturage situé au nord de Venelles, au bout de la rue Eugène Bertrand au sud de Vial"

Au CIQ, nous ne comprenons pas du tout pourquoi la priorité de la police municipale serait de verbaliser les gens qui covoiturent au lieu d'avertir par un tract bienveillant ceux qui sont garés sur des emplacements réellement gênants.

Le parking de covoiturage de la rue des Michelons est idéalement situé tant pour ceux qui viennent du nord de Venelles et vont travailler vers le sud (Aix, Les Milles, Vitrolles, Marseille) que pour ceux qui vont dans l'autre sens (vers Pertuis, Cadarache...).

Naturellement, un parking de covoiturage à Venelles n'a pas vocation à être réservé uniquement aux venellois! C'est le principe même du covoiturage: on partage un bout du trajet. Pour les Venellois, la voiture reste malheureusement la seule solution pour aller au parking de covoiturage, n'ayant toujours pas d'arceaux vélos ou autre solution pour garer son vélo, ni même un trottoir pour passer à pied le pont de l'autoroute.

Le covoiturage profite à tous les Venellois puisqu'il permet de diminuer le nombre de véhicules et donc les nuisances de l'A51.

Le parking du nord de Venelles est une alternative peu satisfaisante puisqu'il n'est pas à proximité d'une entrée sur l'A51 vers le nord ni d'une sortie depuis l'A51 vers le sud et son impact carbone est de ce fait bien moins favorable que celui des Michelons.

L'État et la métropole incitent tous deux au covoiturage via des aides aux conducteurs et aux passagers (respectivement). Nous pouvons nous féliciter que le covoiturage augmente. Puisque le parking de la rue des Michelons ne semble plus satisfaire la demande, il est urgent d'envisager son agrandissement. Les possibilités existent et nous serions heureux d'y travailler avec vous. En attendant, il est indispensable de ne pas décourager les automobilistes à covoiturer. Un fléchage simple qui permettrait d'éviter que les voitures ne bloquent le passage des véhicules agricoles nous semble une bonne solution intermédiaire.

Si les verbalisations devenaient systématiques, en plus de décourager le covoiturage, cela pourrait pousser les automobilistes à se garer au centre de Venelles ce qui serait gênant pour tous les Venellois, habitants et commerçants.

Ne doutant pas de votre capacité à impulser, décider et faire appliquer les bonnes pratiques dans les meilleurs délais, nous restons dans l'attente d'une réponse précise de votre part sur le calendrier de décision concernant cette question et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

François d'Hauthuille, Ludovic Samper, Dominique Tesnière,
respectivement, vice-président, trésorier et président du CIQ de Venelles